

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PROCES-VERBAL

1ère séance

De la séance ordinaire du

de la législature

Jeudi 1^{er} septembre 2011 à 20h00

2011 - 2016

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. Michel JUNOD**, Président

Sont présents : 46 Conseillères et Conseillers sur 60

Excusés(es) : Mmes Brigitte GABIOUD
Ornella MORIER
Marianne PERRIARD
MM. Michel BERTHOLET
Salvatore CAVARRETTA
Jean-Jacques FAYET
Alfred FORESTIER
Rudolf KRAFTSIK
François MORIER
Bernard MOTTET
Henri PISANI
Daniel ROTA
Jérôme THUILLARD

Absent non excusé : M. Marc DUBACH

Huissier : M. Jean-Marie CORNU

Procès-verbal : Mme Eliane CARNEVALE, secrétaire

M. Président Michel JUNOD déclare ouverte cette 1ère séance de la nouvelle législature à 20.00 h. précise. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée, tout particulièrement aux nouveaux élus qui siègent pour la première fois dans cet hémicycle. Il salue M. le Syndic Edgar SCHIESSER, ainsi que Mme et MM. les Municipaux Denis FAVRE, Daniel CROT, Christine CANU et Luigi MANCINI, ces deux derniers occupant également pour la première fois leur siège à l'Exécutif de notre commune. Il remercie la presse et le public de leur présence et excuse M. le député Alain Monod, d'Epalinges.

Brièvement, il explique, à l'attention des nouveaux membres, le fonctionnement de base du Conseil.

Ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance est admis tel que proposé sur la convocation du 17 août 2011 :

1. Appel
2. Adoption des procès-verbaux du 23 juin et du 29 juin 2011
3. Communications de la Municipalité

4. Communications du Bureau
5. Assermentations de 3 conseillers communaux
6. Préavis municipal No 1 / 2011 « Octroi d'autorisations générales pour la législature 2011-2016 »
7. Préavis municipal No 2 / 2011 « Achat d'un tracteur et d'une balayeuse pour le Service Voirie, Parcs et Promenades »
8. Election des membres de la Commission de gestion
9. Election des membres de la Commission d'urbanisme
10. Election des membres de la commission jeunesse
11. Election des membres de la Commission de Recours en matière d'impôts et taxes
12. Election des délégués de l'AJENOL
13. Election d'un délégué à l'Organe de contrôle de « Primeroché »
14. Election d'un délégué-suppléant à l'Organe de contrôle de « Primeroché »
15. Election d'un délégué à la Commission régionale de Protection civile de Lausanne-Nord
16. Election d'un délégué-suppléant à la Commission régionale de Protection civile de Lausanne-Nord
17. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
18. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Il est effectué par Mme Eliane CARNEVALE, secrétaire. 46 conseillères et conseillers sur 60 sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Procès-verbaux des séances du 23 juin et 29 juin 2011

23 juin : ni remarques, ni modifications ne sont formulées.

Vote : le procès-verbal est adopté tel que présenté à la majorité moins 1 abstention.

29 juin : M. le Président Michel JUNOD donne les précisions suivantes quant aux résultats des élections du Président du Conseil, de la secrétaire, du vice-président et d'un membre au SDIS (pages 3 à 6) : pour les élections, les bulletins blancs entrent dans le calcul de la majorité absolue. Ce n'est que pour les élections à la proportionnelle, les votations selon le système majoritaire à un tour et les votations que l'on enlève les blancs et les nuls. (voir les articles 12 et 75 du Règlement du Conseil communal).

Par conséquent, les bulletins valables sont les suivants pour les élections de :

Président	55
Secrétaire	55
Vice-président :	54 (et non pas 42) / majorité absolue 28 (et non pas 22)
Commission intercommunale du feu	55 (et non pas 48) / majorité absolue 28 (et non pas 25)

M. le Président présente ses excuses pour ces erreurs.

Vote : le procès-verbal corrigé est adopté à l'unanimité.

Leurs auteurs, Mme Eliane CARNEVALE et Mme Nicole PRALONG, pour la première partie du procès-verbal du 29 juin 2011, sont remerciées.

3. Communications de la Municipalité

Elles sont lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER :

Quelques points à signaler depuis la dernière séance du Conseil communal qui a eu lieu juste avant la pause estivale période plus calme qui a permis aux deux nouveaux membres de la Municipalité entrés en fonction au 1^{er} juillet de prendre leur marque et de s'acclimater.

- ✓ Lors de sa première séance de la législature 2011 – 2016 le 4 juillet, la Municipalité a confirmé tout d'abord la répartition des dicastères telle qu'elle vous a déjà été communiquée et qui figure sur le Site Internet de la commune, ainsi que les principales délégations et représentations.

Celui qui vous parle a rappelé, à cette occasion, les principes à respecter permettant une gestion harmonieuse de la commune, notamment l'indispensable collégialité et la confidentialité sur les débats au sein de la Municipalité. Une stricte tenue du budget est exigée et, enfin, les membres de la Municipalité sont à l'écoute de la population.

La Municipalité continuera à siéger, sous réserve de sujets particuliers, le lundi à 17h00, avec réunion si possible des commissions du Conseil communal le lundi soir aussi, voire bien évidemment mardi ou mercredi soir.

En conclusion, très bon début de législature avec deux nouveaux municipaux fortement motivés.

- ✓ Les travaux de réfection totale du parking du Green Club tels que prévus dans le cadre du préavis sur la vente du terrain acceptée par le Conseil communal ont été réalisés à satisfaction cet été. La moitié desdits travaux, soit CHF 226'496.36, a été prise en charge par le Green Club. La Municipalité en a aussi profité pour compléter l'éclairage un peu déficient du parking.
- ✓ Notre collègue Christine Canu a été assermentée le 30 juin 2011 en qualité de déléguée de la commune à l'ARASPE (Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens).

Pour essayer de s'en sortir de l'imbroglio créé par le refus des Conseils communaux de Romanel et de Cheseaux d'entrer en matière sur les nouveaux statuts de l'ARASPE, la médiation des trois préfets concernés a été requise.

- ✓ Notre collègue Daniel Crot a été reconduit en qualité de Président du Comité de direction de l'ASIGOS (Association Intercommunale pour la Gestion des Établissements scolaires secondaires). Il en va de même de M. Jean-Claude Pisani qui a été réélu à la Présidence du Conseil intercommunal.
- ✓ Dans les promotions, à signaler enfin que notre collègue municipal Denis Favre a été désigné hier à la vice-présidence de l'Assemblée du Triage forestier intercommunal de la Venoge qui réunit 15 communes dans une association de droit public pour la gestion optimale de leurs forêts.

Il est également à féliciter étant depuis aujourd'hui pour la deuxième fois grand-père.

- ✓ L'examen préalable du PPA Romanel-Village devait nous parvenir pour le 8 août dernier. Nous avons protesté énergiquement auprès du Service du développement territorial en indiquant que nous ne pouvions accepter ce nouveau retard.
- ✓ Samedi qui vient, 3 septembre de 9h00 à 13h00, aura lieu à la Blécherette, dans l'ancien hangar à avions, le 3^{ème} Info-marché du SDNL (Schéma Directeur du Nord Lausannois).

Les projets du SDNL et leur évolution seront présentés à travers des stands thématiques: l'agriculture dans notre région, l'urbanisation dans le nord lausannois, l'accessibilité de notre région, le LEB dès

2012, un métro du Flon à la Blécherette (peut-être depuis Ouchy comme lu hier dans 24Heures), la préservation de la nature et de nos paysages et Métamorphose Nord.

A 11h00, M. Jacques Menthonnex, Chef de section au service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), présentera les nouvelles perspectives démographiques vaudoises 2010-2040, question controversée s'il en est.

- ✓ La traditionnelle sortie bisannuelle des Aînés a été reportée d'une année. La date a d'ores et déjà été retenue pour le vendredi 5 octobre 2012. En lieu et place, lesdits aînés ont été conviés à un repas avec animations diverses qui aura lieu le vendredi 4 novembre prochain dès 12h00 à Prazqueron.
- ✓ Le Romanel-Info du 1^{er} octobre sera distribué, contre défraiement, par 7 jeunes actifs dans le cadre du Parlement des Jeunes. Un essai que l'on espère concluant.
- ✓ La Commune de Romanel a fait la une des journaux avec l'arrêt du Tribunal fédéral sur le recours contre la taxe sur les déchets. La Haute instance a accepté le principe du financement des charges en relation avec l'élimination des ordures ménagères à hauteur d'au maximum 30 % par l'impôt. Par contre, elle n'accepte plus le financement par une taxe autre qu'au sac ou au poids. Dont acte et vous serez invités à vous prononcer en novembre sur une modification de l'article 12.
- ✓ Au rayon des bonnes nouvelles, à relever une baisse des tarifs du service de l'électricité de 0,71 centime au 1^{er} janvier 2012, baisse consécutive à plusieurs petites variations de coût, notamment de l'acheminement régional et du Service Système.

Moins sympathique est l'idée de votre Municipalité de profiter de cette baisse pour introduire, sans douleur pour le consommateur, deux nouvelles taxes à l'instar de nombreuses communes vaudoises, taxes en vue, d'une part, d'alimenter un fonds communal affecté à l'encouragement aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables, et d'autre part, pour financer l'éclairage public.

Un préavis vous sera présenté à cet effet en novembre prochain et la décision reviendra donc au Conseil communal.

Pour terminer, il y a lieu de signaler que l'été n'a guère été propice à l'avancement de certains dossiers et que la Municipalité a été dans l'obligation de proposer au Président du Conseil communal de supprimer la séance du jeudi 13 octobre, faute d'un nombre suffisant de préavis arrivés à maturité. Les services de l'Etat tardent aussi à répondre lorsqu'un projet de règlement leur est soumis.

Cela risque bien évidemment de charger les deux autres séances programmées cette année encore, soit les jeudis 10 novembre et 15 décembre.

A signaler enfin que votre Municipalité s'est prononcée à l'unanimité contre l'élection du Conseil communal à la proportionnelle. Elle a par contre refusé de financer avec des fonds publics la campagne des opposants.

4. Communications du Bureau

M. le Président Michel JUNOD en donne lecture :

- Le 28 juin, j'ai été invité par l'Association Bel automne pour leur assemblée générale. Tout va bien pour ce beau bâtiment et les comptes sont remarquablement bien tenus par un comité bénévole mais dynamique, présidé par Monsieur Briod.
- Le 29 juin a eu lieu l'assermentation de nos nouvelles autorités par notre préfet, Monsieur Terribinelli, suivi de l'assemblée constitutive de notre conseil.
- Le 30 juin a eu lieu la réunion de l'ancien et du nouveau bureau suivie du traditionnel souper dans une ambiance très agréable. Nous avons pris congé de notre vice-président Monsieur Pointet et accueilli le

nouveau vice-président, Monsieur Meystre. Monsieur Maspoli et Madame Gabioud nous ont quittés pour être remplacés respectivement par Monsieur Grin et Madame Hassler.

- Le 1^{er} août a eu lieu la traditionnelle fête nationale qui a remporté un vif succès grâce à un temps superbe. Merci à notre société de chant pour l'organisation et la qualité du repas qui a disparu à une rapidité impressionnante. Merci également aux membres du bureau pour la préparation de la soupe qui elle aussi a disparu en un temps record.

Le bureau a profité d'une courte réunion pour nommer la commission technique qui a planché sur le préavis no 2 de ce soir.

- Le 26 août, j'ai été invité au Musée olympique à la soirée commémorative des 100 ans de l'aéroport de la Blécherette, soirée très sympathique où j'ai pu rencontrer les présidents des communes avoisinantes. Nous avons constaté que nous avons peu de contact, raison pour laquelle nous avons décidé d'organiser une première rencontre avec les présidents de Jouxten, le Mont, Cheseaux et Epalinges.

J'ai également été invité le dimanche 28 à participer à la fête de l'aviation en l'honneur de cet anniversaire.

- Le 31 août, le bureau s'est réuni pour préparer notre prochaine séance du conseil qui aura lieu le 13 octobre.
- Concernant la nouvelle disposition de la salle, je propose que les nouveaux conseillers la testent durant 3 séances. Le bureau nommera ensuite une commission technique qui rencontrera la municipalité pour tenir compte des aspects techniques en fonction du futur aménagement. Cette commission rapportera en décembre et une votation aura lieu sur la disposition future qui permettra d'effectuer les aménagements prévus en début d'année.
- Je vous rappelle les élections fédérales du 23 octobre, malheureusement pendant les vacances scolaires. Comme pour les élections communales, nous aurons 2 bureaux, l'un pour le Conseil des Etats et le 2e pour le Conseil national. Nous avons besoin de monde, soit 25 personnes en plus du bureau. Merci de vous inscrire sur les listes qui vont circuler. Une formation va avoir lieu le 8 septembre pour votre président, la saisie pour le conseil national se faisant directement par voie informatique.

5. Assermentation de deux conseillers communaux

Excusés le 29 juin 2011 lors de l'assermentation des autorités, MM. les Conseillers Jean-Luc MATHYS et Jean-Claude PISANI sont assermentés par M. le Président Michel JUNOD. Devant l'assemblée, ils prononcent la promesse et lèvent la main droite après lecture du serment d'usage suivant :

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Ils prennent ensuite place au sein des rangs du Conseil.

6. Préavis municipal No 01/2011 « Octroi d'autorisations générales pour la législature 2011-2016 »

Rapport de la Commission des finances lu par son auteur M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président-rapporteur, Daniel Dupasquier,
- les membres, Ornella Morier et Philippe Muggli, Alfred Forestier et Henri Pisani,

s'est réunie le lundi 15 août 2011 en présence de Monsieur Edgar Schiesser Syndic, accompagné du conseiller municipal, Monsieur Denis Favre, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La Commission s'est encore réunie le 22 août afin de statuer et rédiger son rapport.

Les facilités en matière d'octroi d'autorisation souhaitées par la municipalité sont identiques à celles proposées lors des dernières législatures. Nous relevons par ailleurs les points suivants :

1. Dépenses extrabudgétaires

Selon l'article 82 du règlement du Conseil communal, la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature. Le montant demandé de CHF 30'000 nous paraît nécessaire et adapté aux exigences d'une bonne gestion de notre commune.

2. Acquisition et aliénation d'immeubles

L'article 17, ch. 5 et 6 du règlement du Conseil communal précise que pour :

- l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, ainsi que pour

- la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales

le Conseil peut accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions en fixant une limite. Notre exécutif nous propose le statu quo, soit d'accorder l'autorisation en fixant un montant de CHF 100'000 au maximum.

La Commission des finances est favorable d'accorder cette autorisation à notre exécutif.

3. Autorisation de plaider

La Commission estime nécessaire, comme par le passé, d'accorder cette compétence.

4. Placement des liquidités

La Commission estime nécessaire de pouvoir négocier au mieux les placements éventuels. Nous sommes d'avis qu'il est opportun de traiter également avec les établissements bancaires indiqués dans le préavis.

Plafond d'endettement

Nous avons pris note que le préavis relatif au plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 sera

présenté cet automne. Nous avons été informés que le plafond d'endettement fixé pour la législature 2006-2011 peut rester en vigueur jusqu'au 15 novembre prochain.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède la Commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres et sans amendement le préavis 1/2011 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 1/2011 adopté en séance du 26 juillet 2011,
- ouï le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'accorder à la Municipalité pour la législature 2011- 2016 :
 1. la compétence de décider des dépenses extrabudgétaires d'un montant de CHF 30'000 au maximum par cas ;
 2. l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, ainsi que la constitution de sociétés commerciales, pour un montant de CHF 100'000 ;
 3. l'autorisation générale de plaider ;
 4. l'autorisation de placer également des liquidités auprès des établissements bancaires suivants : Crédit Suisse, UBS et Banque Raiffeisen.

DISCUSSION

M. le Conseiller Thierry HENRY demande si la Banque Cantonale Vaudoise fait bien partie des établissements bancaires de placement, ce qui lui est immédiatement confirmé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président JUNOD relit les conclusions du préavis et passe au vote.

VOTE : les conclusions du préavis municipal No 1/2011 sont acceptées à l'unanimité

M. le Syndic Edgar SCHIESSER remercie l'assemblée de la confiance témoignée par ce vote unanime.

7. Préavis municipal No 02/2011 « Achat d'un tracteur et d'une balayeuse pour le Service de Voirie, Parcs et Promenades »

Rapport de la Commission des finances, lu par son auteur M. le Conseiller Philippe MUGGLI

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par :

- son Président, Daniel Dupasquier,
- les membres : Ornella Morier, Philippe Muggli, Alfred Forestier et Henri Pisani

s'est réunie le lundi 15 août 2011 en présence de Monsieur Edgar Schiesser, Syndic, accompagné du Conseiller municipal, Monsieur Denis Favre, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le 22 août 2011 afin de statuer et rédiger son rapport. D'ultimes échanges par courriel ont eu lieu également suite à la réception d'éléments nouveaux.

La Commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

Les propositions d'achats ont été traitées successivement :

1) Le tracteur :

La Commission a tout d'abord questionné les représentants de la municipalité sur la nécessité de remplacer ce véhicule. Acheté en 1998, le tracteur « John Deere 955 » actuellement en service a été utilisé pour l'équivalent de 230'000 kilomètres et nécessite des frais d'entretien croissants notamment en raison des travaux hivernaux. De plus, une nouvelle expertise prévue prochainement conduirait également à des frais.

Trois demandes d'offres ont été effectuées pour les marques John Deere, Cubota et Iseki. Seules les offres des deux dernières marques ont été reçues puisque John Deere ne propose plus le modèle correspondant aux besoins. L'offre retenue est celle du garage Spanoer au Mont-sur-Lausanne pour le tracteur Iseki TH 4365 Hydro. Le choix a été déterminé selon les critères du prix et des dimensions. L'offre comprend un rabais de 8% sur le tarif, soit un prix net TTC de CHF 99'000,-. Il est à relever que le tracteur actuellement utilisé présente les mêmes fonctionnalités avec un prix, en 1998 de CHF 60'000,-.

2) La balayeuse :

La commission a questionné les représentants de la municipalité sur le bien-fondé d'investir dans un tel véhicule, en particulier sur son utilisation prévue. Il apparaît que l'estimation est de 100 heures par année, soit moins de 2 heures par semaine en moyenne, ce qui semble extrêmement faible. La commission a par conséquent demandé de trouver une solution plus économique. Nous avons dans ce cadre recommandé les démarches suivantes :

- contacter les communes de la région afin de :
 - pouvoir utiliser un véhicule équivalent à titre gracieux ou contre une rémunération raisonnable
 - ou à l'inverse de procéder à cet achat en le partageant avec une ou plusieurs communes
- étudier la possibilité de louer ce type de véhicule auprès d'une entreprise privée.

Monsieur Favre a procédé aux investigations proposées. Nous le remercions pour sa prompte réaction. Malheureusement, selon ses recherches, aucune alternative ne permettrait de réaliser des économies par rapport à la proposition d'achat.

Autres considérations :

Lors de ces discussions, la commission a également questionné les représentants de la municipalité sur la possibilité de regroupement de ce type d'achats d'investissement avec d'autres communes du canton voire d'autres cantons afin de bénéficier de meilleures conditions. Ce sujet n'est pas nouveau puisqu'il avait déjà été évoqué notamment lors des discussions concernant le préavis municipal n° 21/2008.

A la connaissance de M. Schiesser et M. Favre, aucune organisation de la sorte n'existe. Cela est regrettable puisque ce sont des montants significatifs qui pourraient être potentiellement économisés dans les communes.

Position de la Commission des Finances

- L'investissement pour le remplacement du tracteur correspond à un besoin que nous jugeons avéré. Le confort des habitants du village dépend de cet outil de travail, en particulier pour les travaux de déblaiement de la neige sur les trottoirs. Nous sommes favorables à cet investissement même si le coût paraît élevé en comparaison au prix payé pour le tracteur actuel.
- L'achat de la balayeuse n'est à notre sens pas indispensable compte tenu de sa faible utilisation. De plus, cet achat ferait dépasser les dépenses prévues au budget 2011 de CHF 69'000,- soit près de 70%. Nous estimons que notre commune se doit de trouver des solutions économiques tout en respectant ses budgets. Nous recommandons par conséquent de ne pas accorder le crédit en vue de l'achat de ce véhicule.

Vu ce qui précède, la Commission des Finances propose l'amendement suivant :

Le crédit accordé est limité à l'achat du tracteur et ses accessoires, diminué de la reprise de l'ancien véhicule pour un total de CHF 91'000.-.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres avec amendement le préavis 02/2011 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 02/2011 adopté en séance du 26 juillet 2011 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter le préavis municipal No 02/2011 avec l'amendement suivant :
 - Le crédit accordé est limité à l'achat du tracteur et ses accessoires, diminué de la reprise de l'ancien véhicule pour un montant total de CHF 91'000
2. d'accorder le crédit de CHF 91'000 - représentant le montant total de l'achat;
3. de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles.
4. d'amortir cette dépense sur une durée maximum de 10 ans.

Rapport de la Commission technique lu par son auteur M. le Conseiller Christian STOLL

La commission composée de Madame Marianne Perriard, Messieurs Lucien Coppola, Pierre-Olivier Hornung, Olivier Pache et Christian Stoll, s'est réunie le mercredi 17 août à 20h00 à la Maison de Commune. Elle y a été rejointe par Monsieur Denis Favre, municipal responsable, ainsi que Monsieur Michel Barraud, responsable du Service de Voirie, Parcs et Promenades. Nous les remercions pour leur disponibilité et la présentation d'une documentation complète ainsi que pour leurs explications et leurs réponses précises.

2. Préambule

La liste non exhaustive des charges de base du Service général, celui de la Voirie et des Parcs et jardins de la Commune de Romanel-sur-Lausanne ne peut être remplie que si l'équipement matériel est maintenu en bon état et adapté aux besoins qui évoluent. Il s'agit d'un remplacement budgété ainsi que d'un nouvel équipement.

- Le tracteur à remplacer date de juin 1998, il est fortement usé entre autre à cause du service hivernal.
- La balayeuse, un nouvel achat, pour la lutte contre les adventices en bordure des routes et des trottoirs et une maîtrise ponctuelle de la propreté du village.

3.1 Remplacement du tracteur John Deere

Suites aux explications et données techniques fournies nous relevons les points suivants :

- Plusieurs offres ont été demandées et le choix s'est porté sur une marque représentée par un concessionnaire de la région qui a fait la meilleure proposition.
- Ce tracteur sera plus performant que l'ancien. La motorisation correspond aux normes anti-pollution en vigueur et il est équipé d'une cabine confortable. Les divers accessoires retenus sont justifiés et permettront au personnel communal d'intervenir de manière efficace et par tous temps. C'est ce véhicule qui sera aussi engagé pour le service hivernal sur les trottoirs. Parmi les équipements, il est également prévu de doter ce véhicule d'une fraise à neige afin d'évacuer les tas en bordure de route ou de trottoir.

3.2 Achat d'une balayeuse

L'application de l'Ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux pose des problèmes à bien des communes en Suisse. Les arguments présentés en faveur de l'achat d'une balayeuse par les mandataires ne nous ont pas tout à fait convaincus.

Il nous semble que d'autres pistes sont encore explorables concernant la technique à utiliser. De plus, aucune garantie de résultat n'a pu nous être donnée. En effet, il n'existe pour l'heure aucun retour d'information quant à une telle utilisation d'une balayeuse. Sur le plan économique, le coût annuel d'un tel véhicule n'a pas pu être déterminé précisément.

Ce qui nous a également étonnés dans ce dossier, c'est de devoir nous exprimer sur deux sujets qui sont totalement indépendants l'un de l'autre et qui sont traités dans le même préavis

4. Conclusions

Nous souhaitons que l'achat de la balayeuse soit requis dans un préavis bien distinct lors d'un prochain Conseil Communal et d'accorder le crédit de CHF 99'000.- représentant le montant de l'achat du tracteur.

Au vu de ce qui précède, la commission technique, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de prendre les décisions suivantes :

- 1- Accepter l'achat du tracteur
- 2- Accepter l'amendement concernant la balayeuse.
- 3- Accepter le préavis municipal N° 02 / 2011 tel qu'amendé. .

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 02/2011 adopté en séance du 26 juillet 2011 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'accepter le préavis tel qu'il a été amendé ;
2. De financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponible ;
3. D'amortir cette dépense sur une durée maximum de 10 ans.

M. le Président Michel JUNOD énonce les deux amendements différents en présence :

Commission des finances : « Le crédit accordé est limité à l'achat du tracteur et ses accessoires, diminué de la reprise de l'ancien véhicule pour un montant total de CHF 91'000.-. »

Commission technique : « Accorder le crédit de CHF 99'000.- représentant le montant total du tracteur ».

DISCUSSION

- SUR LES AMENDEMENTS

M. le Municipal Denis FAVRE relève d'emblée qu'à la lecture des deux rapports on comprend que pour ce qui est du tracteur, il ne devrait pas y avoir de problème puisqu'il s'agit du remplacement d'un véhicule et qu'il est intelligent de le faire périodiquement afin d'éviter des frais supplémentaires.

Concernant la balayeuse, s'il est vrai que les rapports n'y sont pas favorables, il désire toutefois apporter quelques précisions là-dessus. Dans le rapport de la commission des finances, il apparaît que l'estimation d'utilisation est de 100 heures/année. Or, dans le préavis il est clairement exprimé que le recours à notre propre service de balayage aura une incidence sur le volume de travail, c'est-à-dire sur l'ensemble des heures, d'environ une centaine d'heures. Le nombre d'heures de balayage qu'il faudrait effectuer pour résoudre le problème des mauvaises herbes au bord des routes est de l'ordre d'une vingtaine, c'est-à-dire une fois tous les 15 jours, sauf pendant les périodes de neige où on ne balaie pas. A la demande de la

Commission des finances, ces chiffres ont été confirmés par une entreprise qui pourrait effectuer les travaux de la balayeuse.

Actuellement, les employés communaux font une partie de ce travail manuellement. Avec l'achat d'une balayeuse, on aurait un volume supplémentaire de travail d'une centaine d'heures et elle travaillerait environ 150 heures, c'est-à-dire un balayage à 7.5 h./jour et, il suffit d'un jour pour balayer toute la commune.

Cela signifie que si l'on prend l'investissement représenté de CHF 78'000.- et qu'on le divise par 1'500 heures (amortissement sur 10 ans), cela coûterait CHF 52.-/h., montant que l'on peut doubler pour l'entretien et autres, et y ajouter encore CHF 45.- à 50.- pour l'employé qui conduit, on serait dans les mêmes prix que pour la location, à la différence que la machine appartient à la commune qui en a la maîtrise. C'est aussi un aspect important à relever : un balayage qui se fait sur une route sèche sera bien plus efficace que s'il se fait sur une route mouillée. Si l'on a un contrat avec une entreprise, c'est tous les quinze jours, tous les vendredis, qu'il pleuve ou qu'il fasse beau, ils viennent.

Concernant l'autre déclaration de la Commission des finances relevant que « cet achat ferait dépasser les dépenses prévues au budget 2011 de CHF 69'000.-, soit près de 70% », ce n'est pas tout à fait exact. Il a été prévu dans le plan des investissements, pages bleues du budget, le remplacement du tracteur pour CHF 100'000.-. Petit rappel : ces pages ne sont pas votées, elles sont là à titre indicatif. Dès lors que la Commune désire faire cet achat de la balayeuse qui n'était pas prévu dans les investissements, son montant ne va pas se répercuter sur le budget 2011, ce que laisse penser le rapport de la commission. Si le Conseil accepte le crédit, ce sera uniquement les peut-être deux mois d'amortissement qui apparaîtront, soit environ CHF 1'000.-.

M. le Municipal précise encore que le tracteur s'achète auprès d'une entreprise et la balayeuse auprès d'une autre et que c'est cette dernière qui a proposé à la Municipalité de lui racheter le tracteur. Toutefois, si l'on n'achète pas la balayeuse, le tracteur ne va quand même pas nous rester sur les bras puisqu'il a déjà pris contact avec quelqu'un qui est d'accord de racheter cet ancien matériel au prix indiqué dans le préavis.

Quant à la remarque de la Commission technique qui relève dans son rapport que d'autres pistes sont encore explorables, M. le Municipal Denis FAVRE explique que plusieurs ont été étudiées et que le choix effectué correspond le mieux aux objectifs visés. Il remarque d'autre part que sur la forme du rapport, il est indiqué dans les conclusions : « Nous souhaitons que l'achat... », ce qui n'est pas un amendement. De plus, le préavis présente 4 postes dans ses conclusions et la Commission technique n'en met que 3 et oublie de mettre le prix. Il observe que l'esprit du préavis est tout à fait compréhensible mais, lorsque plusieurs commissaires sont de nouveaux conseillers, il demande de faire attention à ce genre de choses.

Il conclut en invitant à accepter le crédit complet.

M. le Président Michel JUNOD précise que l'amendement concerne le point 2 des conclusions, donc la somme et que par conséquent il s'agit quand même d'une modification des conclusions qui peut être considérée comme un amendement valable.

- DISCUSSION GENERALE

M. le Conseiller Christian STOLL fait remarquer qu'il y a plusieurs techniques de désherbage que la Municipalité avait déjà testées parmi lesquelles la débroussailleuse et le grappage, mais les résultats n'ont pas été concluants au niveau humain. Par contre, comme techniques nouvelles, il a seulement été présenté à la Commission la balayeuse. Il existe d'autres techniques sur le marché, dont une qui n'a pas été expérimentée par notre commune parce que les communes environnantes l'ont testée et y ont renoncé, c'est le désherbage thermique qui brûle la plante, qui coûte très cher et n'est pas concluant. Par

contre, il est sûr qu'à l'heure actuelle il y a encore d'autres pistes à explorer du côté des nouveautés mais il faut encore un peu de temps et on pourra revenir sur cet objet ultérieurement.

M. le Président de la Commission des finances Daniel DUPASQUIER précise ce qui suit concernant les points sur lesquels il a été interpellé :

- Concernant l'utilisation prévue de la balayeuse, peu importe qu'elle soit utilisée 100 ou 150 heures par année, au vu notamment du temps de travail des employés, l'utilisation est très faible par rapport à l'utilisation pleine d'un véhicule et cela ne représente rien. L'investissement consenti est très important et, vu le rapport coût-emploi, M. Dupasquier se demande s'il n'y a vraiment pas d'autres pistes concernant ce balayage comme le soulève la commission technique. Sur le plan financier, il faut absolument réfléchir avant d'investir des dizaines de milliers de francs pour une balayeuse qui restera 90 % du temps dans un garage, raison pour laquelle la commission des finances propose son amendement.
- Quant à la remarque sur le dépassement du budget, il précise que la commission des finances se réfère bien au budget d'investissement indiqué dans les pages bleues.

M. le Conseiller Gabriel NICOD demande si la balayeuse ne balaie que les herbes ou si elle a d'autres fonctions ?

M. le Municipal Denis FAVRE précise qu'elle balaie nos routes, nos chemins, même les feuilles mortes parce qu'il y a un équipement spécifique et, accessoirement, on peut y fixer un balai qui est plus fort et qui peut nettoyer justement la mauvaise herbe.

M. Gabriel NICOD relève encore que, dans le préavis, les coûts de la voirie sous-traitée à Tinguely sont d'environ CHF 8'000.- / an. Qu'en sera-t-il de l'économie pouvant être réalisée si on acquiert la balayeuse, les CHF 8'000.- disparaissent-ils complètement ou alors la moitié, 30 %, etc. ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond qu'en cas d'achat, on ne fera plus appel au sous-traitant puisque ce seront nos propres services qui feront le travail avec, sur le volume de travail, une centaine d'heures, comme déjà dit.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR : « 150 heures de travail représentent combien en charges financières ? »

M. le Municipal Denis FAVRE : « C'est 150 heures de travail en plus pour les employés. Mais, si on ne change pas le nombre d'employés, cela ne fera pas plus de charges. Ils devront juste prendre ce temps en plus, cela veut dire que si l'on rajoute tout le temps des heures à la voirie, il arrivera un moment où ils ne seront plus assez pour les effectuer. »

Mme PISANI BEN NSIR : « Cela veut dire que ces heures seront absorbées dans le cahier des personnes actuelles et qu'il n'y aura rien de plus dans les charges. »

Cette affirmation est confirmée par M. le Municipal Denis FAVRE.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI a constaté et il en a été longuement discuté lors de la réunion de son groupe, qu'il y aurait prochainement beaucoup de préavis de ce genre, c'est-à-dire où les dépenses envisagées n'atteignent pas des millions, mais plusieurs dizaines de milliers de francs. Dans le cas actuel, le problème n'est pas de dire que la Commune n'a pas les moyens de se payer cette balayeuse, mais, au vu des comptes reçus, le Conseil doit se poser sérieusement la question de la nécessité, sans perdre de vue que l'on doit emprunter pour le ménage courant. Donc, aussi longtemps que l'on n'a pas reçu la planification financière demandée, qui devrait arriver cet automne, nous devons nous dire que l'on n'achète que ce qui est indispensable. Ainsi donc, même sans cet engin, on va continuer à balayer et on tout ira bien ! Ces cinq prochaines années, il y aura beaucoup de telles demandes de CHF 50'000.-, 60'000.- et

autres, et il faudra chaque fois se demander si la dépense est indispensable.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER indique avoir été interpellé à plusieurs reprises par des citoyens le 1^{er} août lui demandant ce que c'était que ces bords de route mal soignés. Cela répond donc aux souhaits d'au moins une partie de la population et, sans vouloir avoir toujours des bords de routes propres en ordre, il faut aussi tenir compte de ces demandes.

Il trouve un peu simpliste de dire qu'il ne faut pas investir et invite à regarder aussi du côté des frais de fonctionnement où il n'est pas évident de constater que cet investissement n'est pas souhaitable. Au contraire ! Même s'il n'est pas facile de dire précisément ce que l'on va économiser, il faut garder à l'esprit que, si cet achat est refusé, les CHF 8'000.- de Tinguely seront bel et bien au prochain budget.

Quant à la réflexion de trouver d'autres solutions, la Municipalité n'en voit pas. Les autres en ont testé, sans succès. « Raisonnons simplement, investissons et, d'un autre côté, les charges annuelles seront diminuées, même si, actuellement, des chiffres exacts ne peuvent être fournis. La Municipalité invite donc le Conseil à accepter cet achat de manière à aller de l'avant. »

Avant de passer au vote sur les amendements, M. le Président Michel JUNOD précise encore à l'attention particulière des nouveaux membres du Conseil et en écho à la remarque de M. le Municipal Denis FAVRE quelle est la manière de présenter un amendement. Il peut être déposé par n'importe quel conseiller mais doit porter sur les conclusions du préavis. Dans le cas présent, la manière qui a été utilisée dans le rapport n'est pas tout à fait correcte. Cependant, après discussion avec le président et la commission, il est apparu clairement qu'ils voulaient modifier le point 2, donc d'accorder le crédit de CHF 99'000.-, ce qui n'est pas précisément mentionné dans leurs conclusions. On peut leur donner le bénéfice du doute puisque c'était pour plusieurs leur premier rapport.

VOTE SUR L'AMENDEMENT DE LA COMMISSION DES FINANCES : « Le crédit accordé est limité à l'achat du tracteur et ses accessoires, diminué de la reprise de l'ancien véhicule pour un montant total de CHF 91'000.-. »

Il est accepté par 28 oui, 12 non et 4 abstentions

VOTE SUR L'AMENDEMENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE : « Accorder le crédit de CHF 99'000.- représentant le montant total du tracteur »

Il est refusé par 17 non, 12 oui et 11 abstentions

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS No 2-2011 :

Elles sont acceptées à une large majorité moins 6 non.

M. le Municipal Denis FAVRE remercie pour le tracteur et regrette pour la balayeuse, tout en espérant que des solutions pourront être trouvées dans l'avenir à satisfaction du plus grand nombre.

Il est excusé pour la suite des débats, non pas parce qu'il est fâché, mais pour aller fêter la naissance de sa petite-fille et ses 30 ans de mariage ! Il quitte la salle sous les applaudissements.

8. Election des membres de la Commission de gestion

Au nom des Libéraux-Radicaux, M. le Conseiller Jean-Luc PEREY présente en quelques mots les candidatures de Messieurs les Conseillers :

Jean-Claude PISANI et Olivier PACHE

Au nom de l'Entente Indépendante, M. le Conseiller Guillaume DERIAZ présente en quelques mots les candidatures de Messieurs les Conseillers :

Blaise JAUNIN, Jean-Luc MATHYS et Aldo WITTMER

M. le Conseiller Patrick MASPOLI demande si, lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de places, il est possible de procéder à l'élection à main levée ?

M. le Président Michel JUNOD répond que c'est contraire au Règlement du Conseil car les commissions permanentes doivent être élues à bulletins secrets. Il faudrait changer le Règlement pour procéder de la sorte. Peut-être le fera-t-on un jour. De nombreuses communes élisent leurs commissions permanentes soit à main levée soit par acclamation mais nous sommes obligés de respecter notre Règlement.

Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidats acceptent leur candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Bulletins délivrés	46
Bulletins rentrés	46
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	46
Majorité absolue	24

Sont élus à la Commission de gestion :	M. Jean-Claude PISANI	avec 44 voix
	M. Blaise JAUNIN	avec 44 voix
	M. Aldo WITTMER	avec 44 voix
	M. Olivier PACHE	avec 43 voix
	M. Jean-Luc MATHYS	avec 43 voix

9. Election des membres à la Commission d'urbanisme

Au nom de l'Entente Indépendante, M. le Conseiller Aldo WITTMER présente en quelques mots les candidatures de Messieurs les Conseillers :

Jean-Jacques FAYET, Pierre VILLARD, Lothar HELM et Christian STOLL

Au nom des Libéraux-Radicaux, M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente en quelques mots les candidatures de Madame et Messieurs les Conseillers :

Annick DELAPIERRE, Eric EGGEN et François MORIER

Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidats acceptent leur candidature (MM. Jean-Jacques FAYET et

François MORIER, excusés ce soir, ont transmis leur accord à M. le Président).

Il est procédé au vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Bulletins délivrés 46
 Bulletins rentrés 46
 Bulletin nul 0
 Bulletin blanc 0
 Bulletins valables 46
 Majorité absolue 24

Sont élus à la Commission de gestion :

M. Eric EGGEN	avec 44 voix
M. Lothar HELM	avec 43 voix
M. Christian STOLL	avec 43 voix
M. Pierre VILLARD	avec 42 voix
M. Jean-Jacques FAYET	avec 42 voix
Mme Annick DELAPIERRE	avec 37 voix
M. François MORIER	avec 26 voix

10. Election de la Commission jeunesse

Au nom des Libéraux-Radicaux, M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente en quelques mots la candidature de Madame la Conseillère :

Catherine STAUB

Au nom de l'Entente Indépendante, M. le Conseiller Aldo WITTMER présente en quelques mots les candidatures de Madame et Monsieur les Conseillers :

Claudia PERRIN et Guillaume DERIAZ

Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidats acceptent leur candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Bulletins délivrés 46
 Bulletins rentrés 46
 Bulletin nul 0
 Bulletin blanc 0
 Bulletins valables 46
 Majorité absolue 24

Sont élus à la Commission jeunesse :

Mme Claudia PERRIN	avec 45 voix
M. Guillaume DERIAZ	avec 44 voix
Mme Catherine STAUB	avec 42 voix

Dès ce point de l'ordre du jour, M. le Président Michel JUNOD propose, par gain de temps, d'intercaler entre les diverses élections restantes et la proclamation des résultats après dépouillement des bulletins, les points 17 « Information des Commissions permanentes au Conseil communal » et 18 « Propositions individuelles et divers » de l'ordre du jour.

Sa proposition est acceptée.

Cependant, par confort de lecture, ceux-ci apparaissent ci-après dans l'ordre normal des chiffres de l'ordre du jour.

11. Election des membres de la Commission de Recours en matière d'impôts et taxes

Au nom des Libéraux-Radicaux, M. le Conseiller Jean-Luc PEREY présente en quelques mots les candidatures de Messieurs les Conseillers :

Thierry HENRY et Patrick MASPOLI

Au nom de l'Entente Indépendante, M. le Conseiller Guillaume DERIAZ présente en quelques mots la candidature de Monsieur le Conseiller :

Pierre PACHE

Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidats acceptent leur candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Bulletins délivrés	46
Bulletins rentrés	46
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	1
Bulletins valables	46
Majorité absolue	24

Sont élus à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes :

M. Patrick MASPOLI	avec 44 voix
M. Thierry HENRY	avec 42 voix
M. Pierre PACHE	avec 41 voix

12. Election des délégués à l'AJENOL

En préambule, Mme la Municipale Christine CANU explique que l'AJENOL est l'Association de l'Accueil de Jour du Nord-Ouest lausannois. Il s'agit donc des garderies et des AMF, c'est-à-dire des accueillantes en milieu familial (mamans de jour).

Au nom de l'Entente Indépendante, M. le Conseiller Aldo WITTMER présente en quelques mots la candidature de Madame la Conseillère :

Astrid PINGOUD

Au nom des Libéraux-Radicaux, M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente en quelques mots les candidatures de Madame et Monsieur les Conseillers :

Eileen HAZBOUN et Christophe GUENAT

Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidats acceptent leur candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Bulletins délivrés 46
 Bulletins rentrés 46
 Bulletin nul 0
 Bulletin blanc 0
 Bulletins valables 46
 Majorité absolue 24

Sont élus à l'AJENOL :

M. Christophe GUENAT	avec 44 voix
Mme Astrid PINGOUD	avec 40 voix
Mme Eileen HAZBOUN	avec 39 voix

Pour les points 13 à 16 suivants de l'ordre du jour, M. le Président Michel JUNOD propose à l'assemblée de se prononcer à main levée si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges. Il s'agit d'élections de personnes en tant que délégués ou délégués-suppléants et rien ne figure dans le Règlement du Conseil à ce sujet. Nous ne sommes visiblement pas obligés de le faire à bulletins secrets.

La proposition est acceptée sans opposition.

13. Election d'un délégué à l'Organe de contrôle de « Primeroche »

Au nom de l'Entente Indépendante, M. le Conseiller Guillaume DERIAZ présente en quelques mots la candidature de Mme la Conseillère Brigitte GABIOUD. Excusée ce soir, elle a donné son accord à M. le Président.

Au vote à main levée, Mme.Brigitte GABIOUD est élue à l'unanimité.

14. Election d'un délégué-suppléant à l'Organe de contrôle de « Primeroche »

Au nom des Libéraux-Radicaux, M. le Conseiller Jean-Luc PEREY présente en quelques mots la candidature de Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR qui accepte d'être candidate:

Au vote à main levée, Mme Nadia PISANI BEN NSIR est élue à l'unanimité.

15. Election d'un délégué à la Commission régionale de Protection civile de Lausanne-Nord

Au nom de l'Entente Indépendante, M. le Conseiller Guillaume DERIAZ présente en quelques mots la candidature de M. le Conseiller Michel BERTHOLET. Excusé ce soir, il a donné son accord.

Au vote à main levée, M. Michel BERTHOLET est élu à la majorité moins 1 abstention.

16. Election d'un délégué-suppléant à la Commission régionale de Protection civile de Lausanne-Nord

Au nom de l'Entente Indépendante, M. le Conseiller Guillaume DERIAZ présente en quelques mots la

candidature de M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD qui accepte d'être candidat.

Au vote à main levée, M. Jean-Claude ARNAUD est élu à la majorité moins 1 abstention.

17. Information des Commissions permanentes au Conseil Communal

La parole n'est pas demandée.

18. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS revient sur la longue discussion qui vient d'avoir lieu au sujet de la balayeuse. Il a été dit notamment qu'il n'y a pas, dans le cadre des communes avoisinantes, de collaboration en matière d'équipements. Il se permet de suggérer à la Municipalité de créer quelque chose avec ces communes voisines pour que l'on puisse se partager le matériel.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER est tout à fait d'accord que c'est une très bonne idée. Il relève cependant que c'est difficile. La Municipalité a eu des contacts avec les Syndics de Cheseaux et de Jouxens. Cette dernière commune sous-traite aussi le balayage. Quant à notre voisine Cheseaux, qui pourrait éventuellement être intéressée, ils veulent bien prêter la machine, mais ce sera d'abord eux qui se serviront. Chacun connaît l'exemple des agriculteurs et les problèmes qu'ils ont à partager les machines. La Commission des finances a émis une idée intéressante qui serait d'avoir une centrale d'achats. C'est à voir éventuellement avec Lausanne-Région ou l'UCV de prévoir quelque chose de ce style. Les communes sont très individualistes et chacune veut avoir son propre matériel. C'est le cas notamment pour les tondeuses. Il faut admettre qu'il y a peu de collaboration, mais l'idée de la centrale d'achats est à creuser et à relayer aux deux organes ci-dessus. Quant à l'utilisation de matériel commun, c'est délicat par rapport aux priorités d'emploi, on a eu l'exemple cité plus haut de Tinguely qui vient quand il veut ou il peut et pas forcément quand on en a besoin.

M. le Conseiller Thierry HENRY tient à remercier la Municipalité pour le nouveau parking du Green Club qui est une complète réussite, y compris le très bon éclairage bienvenu.

Par contre, il s'exprime au nom de plusieurs parents dont les enfants se rendent à pied ou à vélo au Centre sportif par le chemin qui longe les terrains de sport. Celui-ci est toujours plus fréquenté par des véhicules qui veulent éviter les feux. Or, la bande de cheminement à pied ou à vélo est étroite et pas du tout sûre. Comme il n'est pas possible de croiser sur ce tronçon, cela oblige les véhicules à ralentir, ce qui est une bonne chose, mais les voitures circulent quand même relativement vite ce qui fait craindre fortement pour les enfants et également les adultes qui empruntent ce tronçon.

Personnellement, il n'a pas vraiment d'idées pour remédier à cet état de fait, mais il demande à la Municipalité de voir ce qu'il est possible de faire pour sécuriser cet endroit, sans engendrer des frais trop importants pour la commune. Il pense néanmoins à la pose de sortes de barrières de chantier qui feraient que les véhicules gardent au moins une certaine distance minimale par rapport au bord du chemin. Il désire sensibiliser sur le danger de cette zone avant qu'il n'arrive quelque chose, particulièrement avant l'hiver où la visibilité sera mauvaise.

« La Municipalité a fait la même constatation que vous ! » réagit M. le Syndic Edgar SCHIESSER qui informe qu'il y a eu des négociations avec la Migros sur un montant concernant la sortie de leur complexe et, dans ce projet, qui sera soumis au Conseil communal probablement au printemps prochain, il est prévu un chemin sécurisé pour les piétons et les cyclistes depuis le chemin de la Judée jusqu'après le pont.

Concernant le tronçon évoqué par M. HENRY, M. le Syndic rapporte que lorsque l'on a refait le bitume de la route, on a mal raisonné, on a voulu économiser. Le propriétaire du champ était même d'accord de donner un bout comme cela a été fait au bas du Taulard. Maintenant, un trottoir devrait être aménagé car suite aux comptages qui ont été faits, on a constaté qu'il y a beaucoup d'enfants qui se rendent au centre sportif, confrontés à un fort trafic. Il faut sécuriser cet endroit. La possibilité offerte par le PALM qui présente un programme concernant la mobilité douce est aussi explorée. La Municipalité viendra donc

assez rapidement avec un préavis incluant aussi le chemin du Marais. On verra ce que cela coûte et si l'on peut le payer. D'autres solutions sont difficiles. Celle de la ligne jaune, du reste il y en a déjà une, n'est pas respectée par les usagers. Le secteur est coordonné avec l'avancement des travaux de la Migros qui n'a pas encore de plans et de solutions avec sa station-service, ce qui pourrait changer deux ou trois éléments du projet. Mais, de toute façon, il faut faire quelque chose de cohérent et la Municipalité s'en préoccupe.

M. le Conseiller Thierry HENRY remercie. Il observe que le trottoir est la solution la plus efficace, mais la plus chère. Revenant sur l'évocation d'une bande de terrain qui serait cédée par le paysan, il émet la possibilité qui permettrait de faire plus simple avec des copeaux ou un autre matériau moins cher que le goudron, l'essentiel étant qu'il y ait une véritable séparation entre le bord piétonnier et la route.

M. le Conseiller Patrick MASPOLI demande des nouvelles concernant l'agenda de la fin des travaux du carrefour Judée-Village ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER annonce que le goudronnage définitif aura lieu dans le courant d'octobre. La voirie va encore planter des arbres comme il était prévu. Le projet sera terminé cet automne.

M. le Conseiller Christophe GUENAT revient sur l'intervention de M. le Conseiller Thierry HENRY et la zone évoquée. Comme habitant de Romanel qui se rend par exemple à la Migros et en face chez Fust, n'y aurait-il pas la possibilité de motiver ces divers commerçants du secteur de construire une petite passerelle ce qui éviterait d'élargir la route pour la sécuriser ou autres ?

Relativement à la disposition de la salle du Conseil, M. GUENAT fait remarquer que nous avons maintenant fait trois ou quatre séances dans la nouvelle disposition qui n'est pas mieux qu'avant et qui ne le convainc pas. Etant donné l'expérience acquise, il se demande s'il ne serait pas plus simple de revenir à l'ancien schéma rapidement ?

M. le Président Michel JUNOD lui répond qu'il lui paraît que les nouveaux conseillères et conseillers peuvent à leur tour tester au moins encore une fois en novembre la disposition actuelle et qu'en décembre une votation aura lieu après un rapport de commission technique.

Concernant la passerelle, M. le Syndic SCHIESSER explique qu'elle ne résoudrait pas vraiment le problème des vélos. Le centre où se trouve FUST, qui, de notoriété publique ne marche pas, est en vente. Il va donc être difficile d'aller les motiver. Une remarque que l'on a entendue déjà plusieurs fois est que si la Migros rachetait ce centre, à ce moment-là elle construirait rapidement une passerelle. Cependant, la Municipalité pourrait s'approcher, dans le cadre de la vente de cette parcelle, pour voir s'il n'y aurait pas cette possibilité de passerelle pour améliorer le cheminement des piétons et des vélos. Au sujet de ces derniers, M. le Syndic attire l'attention sur le résultat des comptages effectués qui a beaucoup surpris car il y a effectivement beaucoup de bicyclettes qui ont été recensées. Le trajet à pied depuis le fond des Esserpys est assez long et le vélo est privilégié pour ces déplacements.

M. le Conseiller Pierre-Olivier HORNUNG signale qu'il y a quelques mois un butoir de porte a été érigé au local à vélos du collège du Rosset. Il s'agit d'une pièce métallique qui dépasse de 20 cm. du sol et qui représente un danger pour les enfants qui s'ébattent dans la cour pendant la récréation. Il existe une solution « pas en hauteur » dont M. le Conseiller a déjà parlé en aparté à qui de droit mais dont il n'a pas été tenu compte, raison pour laquelle il y revient en séance plénière.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'il ira dès le lendemain matin sur place pour constater la chose avec l'ingénieur technique communal et remédier de suite au problème s'il y a un danger.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI rebondit sur ce qui a été dit précédemment concernant la disposition de la salle du Conseil, la possibilité pour les nouveaux membres du Conseil de tester encore quelques fois cette disposition et de se prononcer enfin après un rapport de commission. Il remercie de cet esprit démocratique mais mentionne quelques passages du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 novembre 2010, page 444, quand avait eu lieu la proposition et une discussion sur le changement de disposition. Il cite pour terminer la conclusion intervenue à ce moment-là :

« M. le Président Michel JUNOD demande à ceux qui sont d'accord de tenter l'essai, ce qui ne veut pas dire que ce sera définitif, de le manifester en levant la main.

VOTE : il y a beaucoup d'abstentions, mais une petite majorité pour le oui se dessine, raison pour laquelle M. le Président propose de tenter le coup lors de la prochaine séance. Si cela ne va pas, on changera. »

Ce soir, se référant aux articles 56 et 57 du Règlement du Conseil, il voulait demander à ce que l'assemblée vote tout de suite. Désirant être aussi démocrate que M. le Président, il veut bien attendre la prochaine séance. « Mais la prochaine, on fait voter, car il y a beaucoup de personnes qui trouvent que ce n'est pas tellement bien comme cela. Je crois que la Municipalité, même si elle n'a rien à dire, n'est pas très contente non plus et puis il y a toute l'histoire des tuners. Les nouveaux conseillers ont déjà testé deux fois, il y aura la prochaine fois, alors s'il-vous-plaît, la prochaine séance vous mettez à l'ordre du jour ou dans les « divers » et on vote pour savoir si on change ou pas. Merci beaucoup ».

M. le Président Michel JUNOD annonce qu'il accède à cette requête et que, n'étant pas à une séance près, il accepte de faire voter au mois de novembre.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI avait sollicité la Municipalité, lors de la dernière séance de la législature le 23 juin 2011, afin qu'elle demande un avis de droit par rapport aux incivilités. Il explique que celles-ci ont continué : durant toute la semaine précédant le 1^{er} août il y a eu des pétards continuellement la journée et la nuit. La place était toujours dans un état déplorable même que la voirie venait nettoyer. C'est toujours le même groupe, dont on ne peut pas donner le nom des membres, mais ce sont les mêmes personnes connues, qui n'ont pas d'argent, qui ne travaillent pas, mais qui peuvent s'acheter tous ces pétards !

Il y a eu un autre problème lorsqu'il y a eu les démonstrations de la Gymnastrada au collège des Esserpys quand un groupe de jeunes est monté sur le toit et a cassé la coupole. Ce sont aussi des personnes composant ce groupe qui compte une vingtaine de personnes dont on retrouve toujours quelques-unes en train de causer des ennuis quelque part.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI poursuit : « La police a été appelée, il y a des photos, on peut donc les identifier, mais on ne peut pas dire leur nom parce que c'est interdit ! En juillet, ils ont cassé des voitures et volé des radios-cassettes. Ces véhicules appartiennent à des jeunes gens et jeunes filles âgés de 25 à 30 ans qui ont attrapé les jeunes casseurs, leur ont cassé la figure. La police est intervenue mais elle ne sait pas qu'il y a eu ces bagarres. Des parents auraient aussi déposé plainte. Ça commence à virer aux règlements de compte et j'ai entendu qu'il allait y avoir un deuxième règlement de compte. Des jeunes se promènent déjà en moto et des menaces circulent. J'ai lu dans 24 Heures au début juillet qu'il se passe des faits similaires dans les communes de Bottens, Cossonay et Montpreveyres et voilà ce qu'il s'y est fait, je cite : « C'est dans ce contexte que la Municipalité de ce dernier village a récemment lancé un appel au respect via une lettre ouverte envoyée à tous les concitoyens. Il y a eu des réactions. Plus loin, il est dit qu'il y a eu beaucoup de dégâts, etc. et des photos de ceux-ci ont été publiées dans le journal local. Il est encore écrit qu'ils font partie de « concepts moraux », c'est-à-dire qu'ils attrapent le jeune, qu'ils établissent un contrat avec les parents en fixant des conditions ».

M. le Conseiller aimerait savoir si notre Municipalité a demandé l'avis de droit qu'il avait requis en séance du 23 juin 2011 (PV page 541) et si elle fait partie de « concepts moraux » ?

Il ajoute qu'il a encore entendu que des enfants, toujours les mêmes, balancent de la benzine la nuit, entre Casino et Denner, et que lorsqu'une voiture passe, ils mettent le feu. Il ne sait pas si cela a été fait, mais il ne faut pas attendre qu'il y ait un mort avant de réagir. Qu'est-ce qu'on fait pour tout ça ? Explorer la piste des Sécuritas, même si ça coûte un peu d'argent ?

Il signale encore qu'il a vu de ses propres yeux, ainsi que d'autres personnes depuis leur balcon, deux policiers qui arrivent en voiture, pour autre chose, et se parquent. Ils ne voient pas, huit mètres plus loin des jeunes qui balancent quelque chose dans la haie, peut-être du cannabis ou autres et partent en courant. Les policiers, venus pour on ne sait quoi, repartent après quelques minutes et aussitôt les jeunes réapparaissent et récupèrent leur bien. Si les policiers s'étaient arrêtés 20 mètres plus bas et étaient montés à pied, ils les attraperaient.

M. le Municipal Daniel CROT répond qu'il ne pourra malheureusement pas infliger toutes les punitions que son interlocuteur préconise. Il rappelle que celui-ci avait souhaité lors de la dernière séance du Conseil que

la Municipalité convoque les parents afin de leur passer une brosse, ce qui ne va pas être possible de par la loi. Il aimerait aussi qu'il ne fulmine pas contre la Municipalité quand elle reçoit des non-lieux de la part des Tribunaux, ce qui l'étonne aussi beaucoup et l'agace. Malheureusement, c'est la justice actuelle. Par contre, dans les bonnes nouvelles, il annonce que lors des plaintes déposées dernièrement et suite aux nombreuses interventions auprès de la gendarmerie, cela commence à porter des fruits et l'étau est en train de se resserrer. Il cite l'exemple de 4 jeunes arrêtés, traduits en justice et condamnés à des jours-amendes. Après discussions et tractations entre les diverses parties concernées, la Municipalité a obtenu de transformer ces peines financières en peines de travaux d'utilité publique. Trois les ont accomplies, le 4^e est une anguille et il aurait fallu qu'un éducateur aille le chercher, ce que la Municipalité a refusé, le fait de faire travailler ces jeunes à la Commune étant déjà une contrainte pour le personnel communal. Ces faits ont eu lieu ce printemps et, il ne faut pas être hypocrite et admettre que ce sont les mêmes qui étaient sur le toit !

M. le Syndic Edgar SCHIESSER complète que lors d'une récente réunion des syndicats du Nord lausannois, à Bottens, donc au bon endroit, ce thème a été largement abordé, notamment le sujet des éducateurs de rues qui pourraient être très utiles pour essayer de dialoguer avec ces jeunes. Quant à l'avis de droit, il n'a pas été demandé par écrit. Il faut quand même relever que faire venir les parents lors d'une séance à huis clos paraît délicat. On ne peut pas les obliger à se présenter, il faudrait qu'ils soient volontaires car il n'y a pas de disposition de la loi qui prévoit cela. Il observe que des parents qui habitent près de chez lui, dont le gamin participe aux pétaradantes et bruyantes virées nocturnes qui énervent tout le quartier et eux aussi bien sûr, ne font rien et démissionnent complètement, à l'image d'autres.

Il complète qu'actuellement le Grand Conseil débat sur la réforme policière qui nous pose de nombreux problèmes et qui sera discutée lors de la présentation du prochain budget. Il y a là aussi des réflexions à faire.

Il conclut en répétant que la piste de l'éducateur de rues sera explorée, entre autres lors du débat concernant la réforme policière et le contrat de prestations qui sera revu avec Cheseaux et Jouxens. L'idée d'écrire aux parents évoquée par M. Pisani pourrait aussi être envisagée.

Mme la Conseillère Astrid PINGOUD signale que ces jeunes, qui ont été écartés de la place de jeux des Esserpys, se mettent maintenant sur la place de jeux privée du Taulard où ils font du bruit jusque tard le soir et que quelqu'un appelle la police. Il faut voir aussi dans quel état déplorable ils laissent l'endroit.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI fait remarquer que ses déclarations n'ont pas pour but d'envoyer ces jeunes en prison, mais il prend au sérieux les menaces qu'il a entendues de grands qui en préviennent d'autres qu'ils vont s'attaquer à leurs petits frères. Des parents lui ont rapporté que leurs plus jeunes enfants n'osaient plus aller aux Esserpys car ils ont peur des grands qui font la loi et qui leur interdisent de venir.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS revient sur les informations concernant le fonctionnement du Conseil, notamment le fait que l'on s'exprime au moyen du micro. Il se permet de relever que les membres de la Municipalité, pour lesquels il a beaucoup de respect, n'en font pas usage, ce qu'il regrette. Il est malentendant et apprécierait qu'eux aussi jouent le jeu. Ils pourraient bénéficier de leur propre micro ce qui leur éviterait d'attendre.

M. le Président Michel JUNOD annonce que lorsque la salle aura sa disposition définitive et stratégique, il y aura certainement un micro pour la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, il remercie chacun de son attention et donne rendez-vous pour la prochaine séance, **le jeudi 10 novembre 2011**. Il est 22.45 h. lorsqu'il lève la séance.

Adopté en séance du

Le Président :

Michel JUNOD

La secrétaire :

Eliane CARNEVALE